

# TE TAI NUI A HAU

Projet de grande aire marine  
protégée aux Marquises





Félix Barsinas,  
Président de la Communauté de  
Communes des îles Marquises,  
Juin 2018

## Préface

Te tai nui a hau, « l’océan de paix » ou « celui qui porte en lui l’harmonie » en langue marquisienne, est le nom de l’océan originel sur lequel la « terre des hommes » a été érigée. C’est aussi le nom de baptême qui a été donné par l’académie marquisienne au projet de grande Aire Marine Protégée des Marquises (AMP) présenté dans ce document. Ce projet ambitieux et visionnaire est porté par les élus et la population des îles Marquises depuis 2012, pour préserver durablement et faire resplendir le patrimoine naturel et culturel de nos îles.

La Communauté de Communes des îles Marquises (CODIM), que je préside, a pour objet d’associer les élus des îles Marquises en vue de l’élaboration de projets communs de développement et d’aménagement de l’espace. Notre ambition est de mettre en place et de maintenir des activités durables aux Marquises, au profit de la population locale et dans le respect des ressources naturelles. Le projet de grande AMP des Marquises que nous présentons aujourd’hui était déjà inscrit au Plan de Développement Economique Durable des Iles Marquises de la CODIM établi en 2012. Il a été annoncé à plusieurs reprises par le gouvernement de Polynésie française au niveau international. Il a ensuite été défini par la CODIM en collaboration avec la population marquisienne, les instances du Pays et de l’Etat, et les représentants de la société



civile polynésienne. Nous remercions chaleureusement l'ensemble de ces acteurs pour leur mobilisation et leurs efforts.

Depuis son origine, le projet de grande AMP pour notre archipel a fait l'objet de nombreuses recherches et de concertations, avec notamment des campagnes scientifiques menées de 2011 à 2013, le programme culturel PALIMMA et plusieurs séries de consultations menées par les services publics et les associations de 2013 à 2018. L'ensemble de ces travaux ont confirmé que les Marquises se caractérisent par une richesse biologique unique et un attachement du peuple marquisien pour la protection de ses ressources marines. Le taux d'endémisme marin des Marquises semble être l'un des plus forts de l'Indo-Pacifique, faisant de notre archipel un hot-spot de la biodiversité marine mondiale. Notre culture de l'océan, partagée entre toutes les îles, reste authentique et vivante. Notre lien unique avec l'océan se découvre à travers notre patrimoine archéologique, notre artisanat, nos légendes et nos expressions artistiques. Les Marquises pourraient être considérées comme un exemple mondial où il existe encore un équilibre harmonieux entre les hommes et leur milieu. Et c'est justement cet équilibre, cette harmonie, que nous souhaitons maintenir sur le long terme à travers le projet Te tai nui a hau.

Les études scientifiques menées depuis 2011 ont également montré que nos ressources halieutiques, en thon rouge notamment, sont particulièrement riches et préservées. Elles intéressent aujourd'hui les grandes nations du monde et les investisseurs, dans un contexte

de diminution globale des stocks. La pêche artisanale est bien ancrée dans notre organisation économique, mais la pêche hauturière présente aussi un potentiel intéressant. Le projet de pêche «Hiva Toa» que nous avons soutenu, vise à développer la pêche hauturière dans notre archipel tout en professionnalisant la pêche artisanale, pour générer des revenus propres indispensables à nos îles largement touchées par le chômage. Mais ce projet de développement ne peut en aucun cas ni dégrader ni épuiser de manière irréversible les ressources de notre océan. Un zonage rigoureux permettant une protection des stocks halieutiques, et notamment du thon obèse, une espèce menacée dans la région, est indispensable et urgent pour que les emplois que nous souhaitons créer soient pérennes.

Le projet de grande AMP que nous proposons aujourd'hui au Pays vise à définir un compromis entre les différents acteurs marquisiens et polynésiens pour promouvoir un développement économique durable, respectueux du patrimoine naturel, culturel et humain de notre archipel. Le zonage présenté définit trois espaces principaux : 1) une zone de pêche industrielle pour soutenir le développement économique de nos îles, 2) une zone de pêche artisanale exclusive pour préserver nos pêcheurs côtiers d'une concurrence inéquitable, et 3) une zone de protection stricte au large dans la zone de reproduction du thon obèse pour permettre de maintenir le renouvellement des stocks de cette espèce menacée et de l'ensemble des espèces pélagiques. Avec ce découpage géographique des eaux

marquisiennes, nous espérons répondre de manière cohérente aux attentes de l'ensemble des parties prenantes : à nos pêcheurs artisanaux qui se soucient de la durabilité de leur activité, aux collectifs, associations et scientifiques qui militent légitimement pour préserver les milieux marins marquisiens fragiles, et aux investisseurs polynésiens désireux de nous aider à créer des emplois dans notre archipel.

La grande AMP proposée pourrait également devenir un label environnemental reconnu au niveau international pour faire rayonner notre patrimoine au niveau mondial, parallèlement à notre démarche d'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO et nos Aires Marines Educatives. Un des principaux atouts de l'archipel des Marquises est l'authenticité de sa nature, de sa culture et du peuple marquisien. L'éco-tourisme a un grand potentiel de croissance dans nos îles ; il reste d'ailleurs le premier axe de notre plan de développement.

Nous, élus marquisiens, parlons aujourd'hui d'une seule voix pour donner un cap et construire un avenir réfléchi pour notre archipel. Nous soumettons au gouvernement de Polynésie française ce projet d'envergure et lui donnons toute notre confiance pour qu'il le finalise à nos côtés. Notre vision marquisienne s'inscrit dans le respect des objectifs environnementaux du Pays et ce projet pourrait venir compléter et faire partie intégrante de la grande Aire Marine Gérée qui a été déclarée par le gouvernement pour toutes les eaux de Polynésie en avril 2018.

Nous espérons de tout cœur que la grande AMP des Marquises, Te tai nui a hau, nous permettra de maintenir durablement l'harmonie entre le peuple marquisien et son océan, pour préserver les richesses de nos îles pour nos enfants et petits-enfants.



Félix Barsinas

Président de la CODIM

## I) Contexte

L'océan, qui couvre plus de 70% de la planète et nourrit la moitié de la population mondiale, est menacé. Il est touché de plein fouet par le changement climatique, l'acidification des eaux, la pollution et la surpêche. Environ 90% des stocks de poissons (toutes espèces confondues) sont pleinement exploités, surexploités ou épuisés au niveau mondial (FAO 2016). De nombreuses études scientifiques récentes montrent que, parallèlement aux plans de gestion des pêches, les grandes Aires Marines Protégées (AMP) sont une méthode efficace pour préserver les stocks halieutiques. Elles contribuent aussi à la résilience des écosystèmes marins face aux impacts du changement climatique et permettent le développement économique des pays insulaires grâce à la pêche artisanale et l'écotourisme. Les scientifiques recommandent la protection stricte d'au moins 30% des habitats marins de la planète, pour pouvoir continuer à tirer des bénéfices durables de ces écosystèmes (UICN 2016). De nombreux pays ou territoires du Pacifique comme Rapa Nui, Hawaii, Pitcairn, Kiribati, Palau ont déjà pris des mesures de protection ambitieuses et ont esquissé les premiers contours d'un réseau de grandes réserves marines couvrant plusieurs millions de kilomètres carrés dans le Pacifique. Les îles Marquises, à 1500 km au nord de Tahiti, pourraient bientôt rejoindre officiellement ce réseau.

### Qu'est-ce qu'une Aire Marine Protégée ?

Selon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) une Aire Marine Protégée est : « *un espace géographique clairement défini, reconnu, spécialisé et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont associées* ». Les AMP les plus flexibles (de catégorie 6), peuvent accueillir des activités économiques telles que la pêche artisanale et l'écotourisme sur une partie de leur surface, mais seulement si ces activités sont « *non-industrielles et compatibles avec la conservation de la nature* » (UICN 2012).

### 1.1) Une biodiversité marine unique aux Marquises

En 2012, une vaste expédition scientifique, baptisée Pakaihi i te moana (« *respect de l'océan* » en marquisien), a été conduite aux Marquises à l'initiative de l'Agence française de la Biodiversité (anciennement Agence française des AMP). Pendant 4 mois, près de 40 chercheurs se sont relayés, en utilisant des techniques de pointe comme des robots sous-marins, pour faire l'inventaire des espèces animales ou végétales qui peuplent les fonds de l'archipel. Ils ont recensé un trésor de biodiversité : 144 espèces d'algues, 35 espèces de coraux, 627 espèces de mollusques et 411 espèces de crustacées.

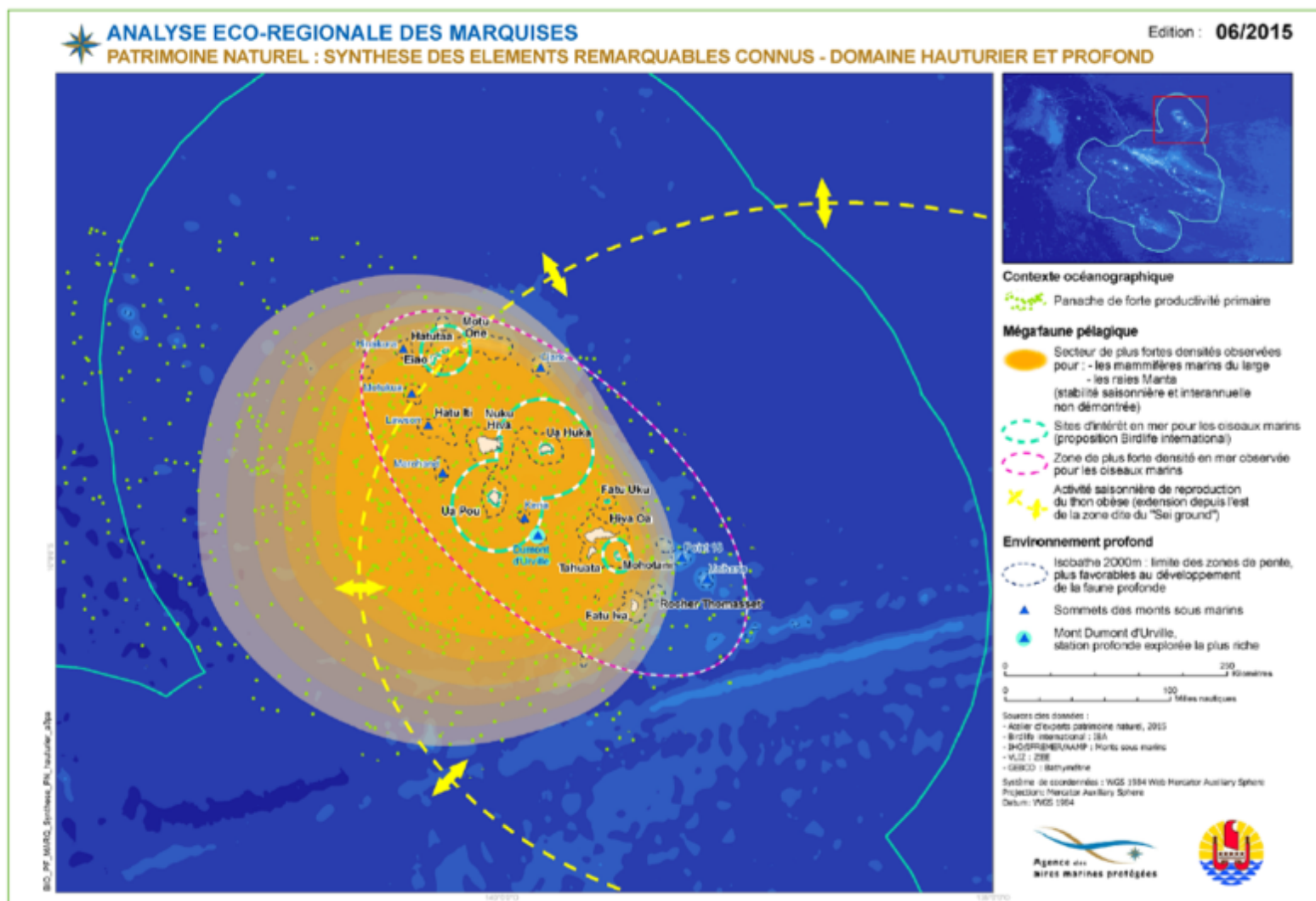
La diversité en poissons côtiers des Marquises est particulièrement remarquable, avec 558 espèces cataloguées. L'isolement géographique de l'archipel a généré un endémisme exceptionnel pour un grand nombre d'espèces marines (12% pour les poissons, 10% pour les mollusques, 9% pour les crustacées), positionnant les Marquises comme le troisième site d'endémisme du Pacifique après Hawaii et l'île de Pâques. La grande richesse des eaux marquisiennes s'explique par le fait que la concentration en phytoplancton, à la base de la chaîne alimentaire, est relativement élevée dans ces eaux, en particulier à l'ouest de l'archipel où s'étend un vaste panache de forte productivité primaire. C'est pour cette même raison que l'abondance en espèces pélagiques comme le thon est particulièrement forte aux Marquises. En particulier, le thon obèse est beaucoup plus présent aux Marquises que dans le reste de la Zone Economique Exclusive (ZEE) polynésienne. Cette espèce est surpêchée dans le Pacifique et inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Elle se reproduit dans une zone appelée « sei ground » qui s'étend jusqu'au sud-est des Marquises (en pointillé jaune sur la carte), une zone fonctionnelle primordiale pour l'espèce à l'échelle du Pacifique. Les Marquises comptent également 19 espèces de requins et 7 espèces de raies ; c'est d'ailleurs une des rares zones au monde où 2 espèces de raies manta peuvent être observées. Tous les inventaires réalisés tendent à indiquer que les

Marquises abritent des écosystèmes marins originaux et exceptionnels, faisant de l'archipel un haut-lieu de la biodiversité mondiale (Agence française des AMP 2016).



*Raies mantas à Ua Huka*

Carte présentant la synthèse des éléments remarquables du patrimoine naturel des Marquises, issue de l'Analyse Eco-Régionale des Iles Marquises (Agence française des AMP 2016) :





## 1.2) Une proximité du peuple marquisien avec son environnement marin

Il est évident que la communauté marquisienne entretient depuis toujours une relation étroite et profonde avec l’océan qui l’entoure. De nombreux objets de la culture ancestrale sont issus de la mer : les nacres étaient façonnées en hameçon, les grands coquillages utilisés en conque d’appel, le corail utilisé pour polir, etc. L’art du tatouage marquisien, reconnu bien au-delà des frontières de l’archipel, comprend de nombreux motifs tirés de l’univers marin : poissons, écailles, baleines, raies, requins. Les chants et danses locales, une composante majeure de la culture marquisienne, reprennent souvent des mouvements d’oiseaux marins. Les nombreuses études anthropologiques réalisées aux Marquises ont mis en avant la richesse des légendes, récits, traditions orales, des savoirs et savoir-faire liés aux espèces et aux espaces marins. Et au-delà de l’aspect culturel, l’océan est à la base de la sécurité alimentaire des îles. Il est considéré comme un véritable « garde-manger » par les îliens. Les poissons et les produits marins ont longtemps été la plus grande source de protéine du régime alimentaire marquisien. Une estimation de 2014 comptait plus de 800 pêcheurs actifs aux Marquises pour moins de 9000 habitants ce qui montre l’importance de la pêche dans l’économie de subsistance de l’archipel (Agence française des AMP 2016).



*Pêcheur artisanal à Hiva Oa*

## 1.3) Un engagement de longue date pour la protection des eaux marquisiennes

La protection des océans a toujours été au cœur des priorités des marquistes. Aux temps anciens, les tapu ou kahui/ahui visaient déjà à contrôler l’usage de certaines zones ou espèces pour préserver ces ressources pour le bénéfice de la communauté. Plus récemment, le Plan de Développement Economique et Durable, publié en 2012 par la Communauté de Commune des Iles Marquises, prévoyait la création d’une grande Aire Marine



Protégée (AMP) pour « *préserver la biodiversité marine et la valeur patrimoniale du milieu* » (CODIM 2012). En 2013, le Ministre des ressources primaires de Polynésie française, annonçait la création d'une grande AMP aux Marquises lors d'une conférence internationale sur les AMP à Ajaccio. En 2014, le ministre de l'environnement de Polynésie française confirmait cet engagement à Sydney lors d'un congrès de l'UICN. Par ailleurs, en 2016 à Hawaii, le Président du Pays, Edouard Fritch annonçait la création en 2018 de la plus grande Aire Marine Gérée (AMG) du monde sur la totalité des eaux de Polynésie française, baptisée Tainui Atea, pour « *accélérer la protection des écosystèmes exceptionnels et de tous les services qu'ils procurent à la population* ». Cette grande Aire Marine Gérée a été concrétisée par un classement officiel en avril 2018 (LEXPOL 2018). Ses objectifs premiers sont de « *préserver et maintenir en bon état de conservation le patrimoine naturel marin* » tout en « *développant les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources halieutiques* ». La grande AMG polynésienne offre une vision globale et un cadre juridique pour la gestion durable de la ZEE du Pays. Elle pourrait permettre de combiner le plan de gestion des pêches à la création d'un réseau de grandes Aires Marines Protégées, intégrant notamment la réserve de biosphère de Fakarava déjà créée et les grandes AMP annoncées aux Marquises et aux Australes.

#### 1.4) Candidature à l'UNESCO

L'archipel des Marquises fait l'objet d'un processus d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Cette volonté faisait également partie du plan de développement de la CODIM de 2012. Les élus souhaitent présenter les Marquises comme un bien mixte, alliant la reconnaissance du patrimoine naturel et du patrimoine culturel.



*Baie de vierges à Fatu Hiva, faisant partie des sites retenus pour la candidature à l'UNESCO*

L'UNESCO exige une mise en gestion des milieux ; l'AMP des Marquises pourrait jouer ce rôle pour le volet marin. Après de nombreuses années de travail, un dossier retenant 9 sites marquisiens a été présenté le 10 avril 2018 au comité national des biens français du patrimoine (MCE 2018). Cette première étape a été validée et les élus ont été invités par ce comité à poursuivre le processus d'inscription.

### 1.5) Projet de développement de la pêche hauturière

La CODIM s'est associée au secteur privé du Pays pour présenter en juillet 2016 un projet de développement de la pêche hauturière dans les eaux marquisiennes pour générer des revenus propres et favoriser la création d'emplois locaux. Ce projet, le Marquesas Fisheries Project (ou Hiva Toa en marquisien), cible la commercialisation de thon frais à l'export. Il comprendra des unités de stockage sur chaque île, une plateforme de mareyage à Hiva Oa et Nuku Hiva, et un transport par avion vers Tahiti puis vers l'export. Il prévoit le développement de la pêche artisanale avec une participation de la population locale à l'effort de pêche à l'aide de petites embarcations de type poti marara ou bonitier aux abords des îles. Il comprendra également un renforcement de la pêche industrielle au large à l'aide de thoniers et surgélateurs basés aux Marquises (CODIM 2016).



*Pêche artisanale à Ua Huka*

Selon la vision de la CODIM, ce projet de pêche hauturière est indissociable du projet de grande AMP. La durabilité de la pêche aux Marquises dépendra directement de la bonne santé des stocks halieutiques. Or, l'espèce ciblée par le projet de pêche, le thon obèse, est déjà une espèce menacée. Elle a perdu les deux tiers de sa population naturelle dans le Pacifique en raison de la surpêche à l'international (WCPFC 2017). Une gestion rigoureuse de cette espèce et de larges zones de protection stricte, définies dans le cadre de l'AMP, seront nécessaires pour que les stocks halieutiques marquisiens restent sains et pour que les emplois créés soient

durables. Une estimation des stocks des espèces commerciales et une collecte de données récurrente seront également nécessaires pour l'évaluation et le suivi de la bonne santé des ressources. Alors que les investissements privés ont déjà débuté et que l'effort de pêche se renforce chaque année aux Marquises, le projet d'AMP a pris beaucoup de retard et n'a pas encore été validé officiellement par le Pays depuis son lancement officiel en 2013. Il est donc urgent de finaliser ce projet et de définir des zones de protection sur une partie des eaux pour maintenir les stocks de thon en bonne santé.



*Baie des requins, Hakanahinui, Ua Pou*

## II) Te Tai Nui a Hau : Projet de grande Aire Marine Protégée aux Marquises

### 2.1) Une longue phase de concertation

Un long processus de consultation en vue de la création de la grande Aire Marine Protégée des Marquises a été mené par le Pays, la CODIM, l'Etat et la société civile :

- Suite à la publication du plan de développement de la CODIM marquant la volonté des élus marquisiens de créer une grande AMP en 2012 et à l'annonce du gouvernement de Polynésie française en 2013, une large consultation de la population marquisienne a été entreprise de 2013 à 2015. Elle s'est appuyée sur les résultats de l'expédition scientifique Pakaihi i te moana et sur l'Analyse Eco-régionale des îles Marquises produite par l'Agence française des AMP. Elle a été complétée par le programme PALIMMA, un programme scientifique et participatif aux Marquises pour mieux connaître le patrimoine culturel lié à la mer, mené par la fédération culturelle et environnementale des Marquises Motu Haka. Lors de ces consultations, l'académie de la langue marquisienne a proposé un nom de baptême à la grande AMP des Marquises : « Te Tai Nui a Hau ». Sa signification est « l'océan



*de paix » ou encore « celui qui porte en lui l'harmonie ». Suite à cette consultation aux Marquises, et à celle des pêcheurs professionnels de Tahiti et des autres acteurs des secteurs du tourisme, de la science, du transport maritime, plusieurs macro-zonages avaient été définis et proposés pour avis et validation par le Pays qui n'a pas donné suite.*

- En avril 2017, lors du passage de la pirogue Hokule'a à Tahiti, plus de 50 associations polynésiennes ont signé le message « *Aupuru i te Moana* » (prend soin de l'océan) qui appelle à ce que, « *au sein de la grande Aire Marine Gérée de Polynésie française, au moins 30% des eaux soient strictement protégées d'ici 2020 dans un réseau de grandes Aires Marines Protégées* » et qui fait le vœu de « *soutenir les projets de grandes AMP aux Australes, Rahui Nui No Tuha'a Pae et aux Marquises, Te Tai Nui a Hau* » (FAPE 2017).
- En octobre 2017, lors du forum du cluster maritime de Polynésie française sur le thème de la gestion de l'espace maritime, les représentants du secteur privé polynésien, y compris des pêcheurs hauturiers, ont appelé à « *définir des sanctuaires marins* » dans les eaux polynésiennes et à « *développer la pêche tout en protégeant certaines zones géographiques* ».



Baie de Vaitahu à Tahuata

- A la fin de l'année 2017, l'annonce du projet de pêche *Hiva Toa* a créé une opposition d'une partie de la population marquisienne, avec de nombreuses manifestations à Hiva Oa, Nuku Hiva, Ua Pou et Tahiti, rassemblant au total plus de 3 000 personnes. Une pétition contre ce projet a réuni plus de 15 000 signatures. Suite à cette mobilisation les collectifs d'opposants au projet de pêche ont réalisé une tournée de consultation dans toutes les îles Marquises en novembre 2017 pour relancer le projet grande AMP.

- La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) et l'ONG Pew ont également réalisé plusieurs missions de rencontre avec les élus marquisiens et la société civile en 2017 et 2018 pour tenter d'identifier un zonage de compromis entre les différents usages. La FAPE, dans ses recommandations officielles, a proposé d'établir dans les eaux des Marquises « 1) une zone de pêche côtière de 50 milles marins autour des îles ; 2) une zone de réserve intégrale au large d'au moins 200 000km<sup>2</sup> (soit 30% de la surface des Marquises), en particulier à l'est des îles, dans la zone prioritaire de reproduction du thon obèse menacé ; et 3) une zone pour la pêche industrielle sur le reste des eaux de l'archipel » (FAPE 2017).

## 2.2) Objectifs de l'Aire Marine Protégée proposée

Le processus de consultation entrepris par la CODIM aux Marquises et à Tahiti, a permis d'identifier les principaux objectifs de l'AMP des Marquises et les grandes orientations de gestion proposées :

- 1) **Renforcer la connaissance** des écosystèmes marins et des patrimoines liés à la mer en synergie avec la population. Améliorer la connaissance des milieux, des espèces

commerciales, de l'impact du changement climatique et de la culture liée à la mer.



*Aire Marine Educative à Hakahetau, Ua Pou*

- 2) **Concourir à maintenir une qualité de vie** issue de la gestion raisonnée des littoraux et de la bonne santé des ressources halieutiques. Maintenir la sécurité alimentaire de la population et l'accès au littoral.
- 3) **Accompagner une économie maritime** durable et innovante au profit des populations locales. Assurer une pêche

artisanale et palangrière respectueuse de l'environnement (interdiction des chaluts et des senneurs). Développer un écotourisme respectueux du patrimoine naturel des îles.

- 4) **Concourir à la surveillance** de l'espace maritime. Contribuer à surveiller les activités de pêches locales (hauturière, littorale et côtière) et étrangères (navires et DCP) et les activités de plaisance (lutte contre le trafic des pièces archéologiques et de coquillages endémiques, gestion des déchets, respect des zones de mouillage et carénage sauvage).
- 5) **Accompagner le développement de dispositifs éducatifs et de formation professionnelle** permettant de sensibiliser à la protection des patrimoines et d'accéder aux métiers de la mer (pêche, transport, éco-tourisme marin, pêche récréative, référents, etc....). Sensibiliser la population et les visiteurs à la protection de l'environnement marin. Placer les écoles au cœur du dispositif de transmission des savoirs maritimes, notamment à travers les Aires Marines Educatives.
- 6) **Assurer une protection et une valorisation des patrimoines naturels et culturels** liés à la mer et au littoral. Maintenir la bonne santé du milieu en protégeant les zones biologiques importantes et en limitant les pollutions.



*Baie de Aitiheu à Nuku Hiva*

- 7) **Assurer une implication de tous les acteurs** autour des projets maritimes et proposer un rayonnement régional. Impliquer la population dans la gestion de leurs ressources notamment pour la gestion de la pêche côtière. Répondre à la démarche de qualité de l'UNESCO et développer la coopération régionale.

### 2.3) Un zonage de compromis

Le long processus de consultation mené depuis 2012 et les différents échanges récents ont permis de faire émerger un zonage



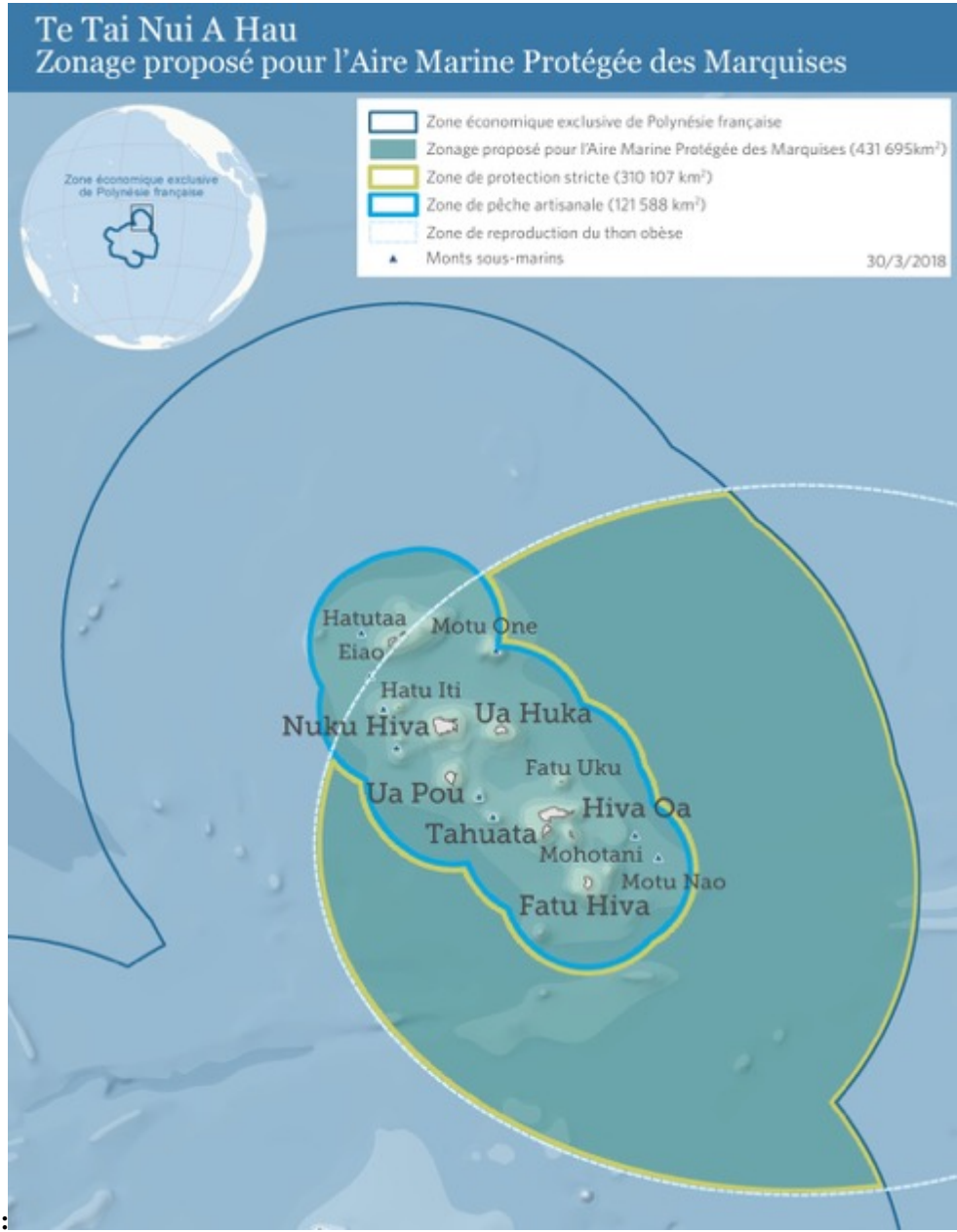
de compromis entre les différents usagers. Lors des diverses consultations, il est apparu que la plupart des acteurs marquisiens souhaitent interdire complètement la pêche industrielle et semi-industrielle dans les eaux des Marquises et autoriser uniquement une pêche artisanale dans la zone des 50 milles marins. C'était le message fort des manifestations populaires qui ont eu lieu en octobre 2017 aux Marquises et à Tahiti. Au contraire, la plupart des pêcheurs palangriers de Tahiti souhaitent pêcher dans toutes les eaux des Marquises et certains refusent toute zone de protection intégrale, bien qu'ils acceptent généralement une zone de pêche artisanale jusqu'à 50 milles marins également. La zone de pêche artisanale exclusive jusqu'à 50 milles marins semble donc faire consensus entre les acteurs des Marquises et de Tahiti. Mais les visions sont divergentes pour le reste des eaux de 50 à 200 milles marins. Sur la base de l'ensemble de ces consultations récentes, la CODIM propose de partager équitablement l'usage des eaux des Marquises, d'une surface totale de 700 000 km<sup>2</sup>, en considérant les attentes de chacun des acteurs, en délimitant trois zones distinctes :

- Une **zone de pêche artisanale** jusqu'à 50 milles marins des côtes, d'une surface d'environ 120 000 km<sup>2</sup> (17% de la ZEE des Marquises), réservée aux embarcations de moins de 12 mètres, de type poti marara et bonitier. Au-delà de l'interdiction de la pêche palangrière dans cette zone, d'autres mesures de protection spécifiques pourront être mises en place ou renforcées (comme par exemple des

projets de protection de certains sites côtiers, des sites classés du code de l'environnement, des Zones de Pêche Réglementée côtières ou des kahui/ahui).

- Une **zone de protection stricte** entre 50 milles et 200 milles marins au sud-est de l'archipel s'étendrait sur environ 310 000 km<sup>2</sup> (44% de la ZEE des Marquises), dans la zone de reproduction du thon obèse. Dans cette zone, toute pêche et ou autres extractions seraient interdites pour permettre la reproduction des espèces pélagiques. Le transit de bateaux resterait autorisé.
- La **zone d'activité maritime durable** couvrirait le reste des eaux des Marquises, sur une surface d'environ 270 000 km<sup>2</sup> (39% de la ZEE des Marquises). Cette zone serait ouverte à la pêche palangrière mais elle resterait interdite à la pêche au chalut et aux navires étrangers, comme dans le reste des eaux de Polynésie française.

La grande AMP proposée aux Marquises s'étendrait donc sur une surface de près de 430 000 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié des eaux des Marquises. Elle comprendrait la zone de pêche artisanale et la zone de protection stricte. La zone d'activité maritime durable ne ferait pas partie de l'AMP car la pêche industrielle, autorisée dans cette zone ne peut pas être permise dans une AMP selon la définition internationale de l'UICN.



*Zonage proposé par la CODIM pour le projet de grande Aire Marine Protégée des Marquises, Te Tai Nui a Hau*

## 2.4) Une gouvernance partagée

La gouvernance de l'AMP des Marquises devrait être partagée entre la société civile polynésienne, les communes des Marquises, la CODIM, le gouvernement de Polynésie française et l'Etat français :

- Il existe différents **outils réglementaires** pour créer une AMP en Polynésie française. Une Zone de Pêche Réglementée, administrée par la Direction des Ressources Marines et Minières pourrait être créée dans un premier temps pour définir le macro-zonage de l'aire protégée. Un classement de l'AMP selon le code de l'environnement, administré par la Direction de l'Environnement, pourrait être envisagé par la suite. Selon le code de l'aménagement, il est possible également de mettre en place un Plan de Gestion de l'Environnement Marin (PGEM) qui servirait à gérer les zones côtières (12 milles marins) autour des îles. La CODIM s'en remet au gouvernement de Polynésie française pour l'établissement de l'AMP car seul le Pays bénéficie de cette compétence.
- Les orientations de gestion de l'AMP pourront être définies plus précisément et coordonnées dans un **plan de gestion** adaptatif, mis en œuvre sur des cycles longs de 5 à 10 ans. Lors des différentes consultations réalisées, il a été suggéré

par les élus et la population marquisienne que la gestion de l'AMP soit assurée principalement depuis les Marquises. Un autre souhait des acteurs de terrain était d'impliquer la société civile locale dans la gestion pour que la population devienne force de proposition.

- Pour la gouvernance de l'AMP, la **structure juridique** proposée est celle d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), préconisée pour la gestion des biens mixtes en série qui seront inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les mêmes partenaires se retrouvent dans le projet UNESCO et le projet AMP. Le GIP « Patrimoine culturel et naturel des îles Marquises » proposé pourrait avoir un pôle Aire Marine Protégée. Il reviendra au Pays de voter une loi du Pays pour la création de ce GIP.
- La **surveillance** de l'espace maritime de Polynésie française est sous l'autorité de l'Etat français. La création de la grande AMP des Marquises n'engendrerait pas de besoins de surveillance additionnels puisque ces eaux sont déjà surveillées par l'Etat pour détecter les éventuels bateaux étrangers en situation de pêche illégale.



## Conclusion

En cette période de grands bouleversements globaux, entraînés par le changement climatique, la surpêche, la pollution des eaux, la pression commerciale des grands pays importateurs, à l'heure où l'accès aux ressources naturelles n'est plus garanti pour les populations des petites îles du Pacifique, la Communauté de Commune des îles Marquises a souhaité proposer dans ce rapport un projet ambitieux de grande Aire Marine Protégée pour sauvegarder durablement les ressources marines de cet archipel.

Ce projet offre une vision harmonieuse du développement des îles Marquises, en proposant un partage équitable des eaux, laissant la place aux différents usages. Il répond à une attente forte de la société civile marquisienne qui souhaite ardemment protéger son patrimoine et qui l'a fait savoir. La CODIM a entendu les appels des associations, collectifs et militants qui luttent pour la sauvegarde de leur archipel. L'AMP proposée permet une préservation des ressources halieutiques, pour que le développement de la pêche aux Marquises devienne un axe économique durable. Elle offre aussi la possibilité aux pêcheurs artisanaux des Marquises de continuer à vivre de leur travail et à nourrir leur famille. Elle laisse enfin la place à un développement de la pêche hauturière dans une partie des eaux de l'archipel, pour contribuer au développement économique des Marquises et du Pays.

Te tai nui a hau est aussi un projet structurant pour la Polynésie française, faisant se coordonner les élus locaux marquisiens, les différents services du Pays et de l'Etat, en étroite collaboration avec la société civile. Ce projet sera un jalon de plus sur la longue route de l'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO et viendra renforcer l'Aire Marine Gérée établie par le Pays pour toute la ZEE de Polynésie française.

Enfin, avec la création aux Marquises de l'une des plus grandes AMP du monde, la Polynésie française pourrait participer à l'effort de conservation international enclenché par nos voisins du Pacifique. Ce label environnemental reconnu au niveau international permettra également aux Marquises d'attirer un écotourisme de qualité en positionnant l'archipel sur l'échiquier international.

Le projet formulé dans ce rapport est une proposition de la CODIM présentée au gouvernement de Polynésie française, dans le respect de ses compétences. La CODIM donne toute sa confiance au gouvernement et est disposée à travailler avec lui, à l'unisson avec les services du Pays et la société civile, pour finaliser ce travail amorcé en 2012. Œuvrons, tous ensemble, pour protéger durablement les eaux des Marquises pour le bénéfice durable de toutes les polynésiennes et de tous les polynésiens.

## Références :

Agence Française des AMP 2016 [Analyse éco-régionale des îles Marquises](#)

CODIM 2012 [Plan de Développement Economique et Durable](#)

CODIM 2016 [Hiva Toa – Marquesas Fisheries Project](#)

FAO 2016 [Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture](#)

FAPE 2017 [Aupuru I Te Moana](#) – Le message de la Polynésie française pour la pirogue Hokule'a

LEXPOL 2018 [Arrêté](#) 507 CM du 3 avril 2018 portant classement de la zone économique exclusive de la Polynésie française en aire marine gérée

MCE 2018 Îles Marquises : Proposition d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Tome 1 et Tome 2. Présenté par la Polynésie française au Comité national des biens français du patrimoine mondial. Paris 10 avril 2018

UICN 2012 [Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines](#)

UICN 2016 [Motion 53](#): Accroître l'étendue des Aires Marines Protégées pour assurer l'efficacité de la conservation de la biodiversité

WCPFC 2017 [Stock assessment](#) of bigeye tuna in the western and central Pacific Ocean Rev 1 (23 July 2017)

## Crédits

*Citation :*

CODIM 2018 Te Tai Nui a Hau – Projet de grande Aire Marine Protégée aux Marquises

Rapport produit par la Communauté de Commune des îles Marquises avec l'assistance technique du programme Pew Bertarelli Ocean Legacy et de la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française Te Ora Naho.

Crédit photos : Jérôme Petit



